RÉGIONAUX PARA ATHLÉTISME ADAPTÉ 4 MAI 2024 STADE MICHEL LECOINTRE





Restauration sur place

Entrée gratuite

Plus d'information sur le site : www.rcnantais.fr













Charte sportive

« La morale du sport se situe dans le respect de la règle, des autres et de soi-même. »



Avoir une licence compétitive FFSA à jour mentionnant la classe et avec photographie. Elle doit être présentée en début de championnat lors de la vérification des licences.



S'être entraîné(e) régulièrement au sein de son club afin de préparer au mieux la participation au championnat.



Respecter le parcours de qualification en **ayant participé au championnat départemental Sport Adapté** (ou interdépartemental) si ce dernier a été proposé sur le territoire.



Avoir un **équipement sportif (tenue) conforme** et réglementaire et apporter le **matériel nécessaire** à la pratique de l'activité.



Respecter les horaires de compétition et de vérification des engagements/licences.



Être accompagné(e) d'au moins un dirigeant licencié FFSA du club lors de la compétition. Les dirigeants non-licenciés FFSA ne pourront pas accéder aux zones de coaching.



Être respectueux des partenaires, des adversaires, des arbitres et officiels, des organisateurs et bénévoles et de toutes personnes afférentes au championnat.

La Ligue Sport Adapté des Pays-de-la-Loire se donne le droit de pénaliser ou de refuser l'accès au championnat si l'un des points énoncés ci-dessus n'est pas respecté.

Rappels relatifs aux inscriptions et aux réclamations :



Une demande de dérogation individuelle peut être formulée si un(e) sportif(ve) n'a pas pu participer à la compétition qualificative.



Aucune modification n'est possible après l'envoi des inscriptions.



Par souci d'organisation, toute inscription le jour du championnat sera refusée.



Les clubs doivent **prévenir de l'absence d'un ou plusieurs sportifs** au minimum trois jours avant le championnat (soit jusqu'au mercredi pour une compétition le samedi). Passé ce délai, toute absence injustifiée ne sera pas remboursée.



Toute réclamation est accompagnée d'une caution de 50 euros. Celle-ci est restituée si la contestation est justifiée.

Règlement sportif

Le championnat régional de Para Athlétisme Adapté est ouvert aux jeunes et aux adultes.

SAISON 2023/2024	-10 ans	-12 ans	-14 ans	-16 ans
	2014 et après	2013-2012	2011-2010	2009-2008
-18 ans	-21 ans	Seniors	Vétérans 1	Vétérans 2
2007-2006	2005-2003	2002-1984	1983-1974	1973 et avant

Le règlement sportif Para Athlétisme Adapté est consultable sur www.sportadapte.fr



ATHLETE AB

(2 épreuves maximum)

Course	100m	400m	Quadrathlon (uniquement -10, -12 et -14)
Marche	1 200m marche	Saut	Longueur
Lancer	Anneaux	Vortex	Poids

ATHLETE BC

(3 épreuves maximum)

Course	100m	200m (sauf VE1 et VE2)	300m (seulement VE1 et VE2)	400m (sauf VE1 et VE2)
	800m	1 500m	3 000m (sauf VEF1 et VEF2)	-
Marche	3 000m marche	-	Quadrathlon (uniquement -10, -12 et -14)	
Concours	Longueur Triple-saut	Poids	Hauteur	Disque

ATHLETE CD

(3 épreuves maximum)

Course	100m	200m	400m	800m
	1 500m	3 000m (-21F, SEF, VEF1 et 2)	5 000m (-21M, SEM, VEM1 et 2)	Quadrathlon (uniquement -10, -12 et -14)
Marche	3 000m marche (-21F, SEF, VEF1 et 2)		5 000m marche (-21M, SEM, VEM1 et 2)	
Concours	Longueur	Triple saut	Poids Disque	Hauteur

Règlement classe AB

Un athlète peut effectuer 2 épreuves individuelles en AB

Règlement classe BC

Un athlète peut effectuer 3 épreuves en BC mais reste limité à deux courses maximum de la même famille (sprint du 100m au 400m ou 1/2 fond du 800m au 5000m)

Ex: 3 sauts ou 3 lancers, 2 sauts et 1 course, 2 lancers et 1 course, 2 courses et 1 saut ou 1 lancer, 2 sauts et 1 lancer, 2 lancers et 1 saut. Pour le 1/2 fond possibilité de doubler 800m/1500m ou 1500m/3000m chez les hommes et 800m/1500m ou le 1500m/3000m chez les femmes, impossibilité de doubler 800m/5000m ou 800m/3000m.

Cependant il sera autorisé à un athlète de doubler 400m/800m.

Règlement classe CD

Un athlète peut effectuer 3 épreuves en CD mais reste limité à deux courses maximum de la même famille (sprint du 100m au 400m ou 1/2 fond du 800m au 5000m).

Ex: 3 sauts ou 3 lancers, 2 sauts et 1 course, 2 lancers et 1 course, 2 courses et 1 saut ou 1 lancer, 2 sauts et 1 lancer, 2 lancers et 1 saut.

Pour le 1/2 fond possibilité de doubler

800m/1500m ou 1500m/3000m chez les hommes et 800m/1500m ou le 1500m/3000m chez les femmes, impossibilité de doubler 800m/5000m ou 800m/3000m.

Cependant il sera autorisé à un athlète de doubler 400m/800m.



Informations sur le championnat



Le championnat régional Para Athlétisme Adapté se déroulera le samedi 04 mai 2024.



Stade Michel Lecointre Nantes Beaulieu, 2 Boulevard Maurice Bertin, 44200 Nantes



Restauration sur place (grillades, sandwichs, barres chocolatées, boissons...)



Engagement de 5 euros par sportif.

Paiement sur place par carte, chèque ou espèces. Chèque à l'ordre du « Racing Club Nantais ».

Programme prévisionnel

L'organisation se donne le droit d'apporter des modifications au programme selon le nombre d'inscrits.

A partir de 9h et jusqu'à 9h45

Accueil des délégations, vérification des licences et remise des dossards

De 10h à 12h

50m; 100m; 200m; 300m; 1500m / Longueur-Triple saut / Poids / Disque / Anneaux / Hauteur

12h-14h

Pause-déjeuner

De 14h à 16h

400m; 800m; 3 000m; 5 000m; 1 200m marche; 3 000m marche; 5 000m marche / Vortex

16h

Relais 4 x 100m

17h00

Fin du championnat

Podiums réalisés au fil du championnat.

Inscriptions

La fiche d'engagement complétée et signée par votre CDSA est à retourner avant le 21 avril 2024 :



par mail à competition.sportadapte.pdl@gmail.com

ou



par voie postale à Ligue Sport Adapté - Maison des Sports - 44 rue Romain Rolland - 44100 NANTES.

Aucune inscription ne sera prise en compte après la date-limite d'engagement !



Contacts

- CTF en charge de l'organisation des championnats régionaux Sport Adapté

competition.sportadapte.pdl@gmail.com / 06.08.95.65.33

Championnat de France Para Athlétisme Adapté: Du 20 au 22 juin 2024 à Poitiers (86)

Championnat de France Para Athlétisme Adapté Sport Adapté Jeune : Du 17 au 19 juin 2024 à Poitiers (86).

Suivez-nous!

Dossiers d'inscription, résultats, photos, vidéos, actualités... Retrouvez toutes les infos sur le site internet de la Ligue Sport Adapté des Pays-de-la-Loire ou sur les réseaux sociaux !







www.sportadaptepdl.org

Ligue Sport Adapté des Pays-de-la-Loire

@Ligue SApdl

Partenaires





















CHAMPIONNATS RÉGIONAUX SPORT ADAPTÉ 2023/2024

DEMANDE DE DÉROGATION INDIVIDUELLE

La demande de dérogation individuelle s'applique <u>uniquement si un championnat départemental Sport Adapté a été proposé sur votre territoire</u> (ou interdépartemental). Dans le cas contraire, l'engagement au championnat régional Sport Adapté ne nécessite pas la formulation d'une demande de dérogation.

pas la formulation d'une demande de déroga	tion.				
La demande concerne le Championnat R	Régional :				
Para Athlétisme A	dapté	☐ Para Basket-ball Adapté			
☐ Para Cross Adapté		☐ Para Football à 7 Adapté			
☐ Para Futsal Adapté		☐ Para Judo Adapté			
☐ Para Lutte Adaptée		☐ Para Natation Adaptée			
☐ Para Pétanque Ad	aptée	☐ Para Tennis Adapté			
☐ Para Tennis de Tab	ole Adapté	□ Para Tir à l'arc Adapté			
Association Sport Adapté :					
Je soussigné(e), Monsieur/Madame		l'association, demande dérogation pour que			
Monsieur/Madame participe au Champ	olonnat Regional Spor	t Adapte, pour le motif sulvant :			
·	 ☐ Absence pour raison médicale lors du championnat départemental ou interdépartemental ⇒ merci de fournir le certificat médical daté et signé par le médecin 				
☐ Absence pour cause de parti⇒ merci de mentionner	•	compétition officielle Sport Adapté			
☐ Autre motif :					
Visa et signature / Association	n Sport Adapté	Visa et signature / CDSA			
[ENCART RÉSERVÉ A LA LIGUE SPORT ADAPTÉ]					
La demande de dérogation individuelle est :		Visa et signature / Ligue Sport Adapté			
□ VALIDÉE		The Croignature / Eight Sport Adapte			
□ REFUSÉE					
Motif:					